

ARRÊTÉ DU MAIRE N°154/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Route,
- l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant que

- l'association « Haut-Rhône N'Rollers » représentée par M. Julien BOISSIERE, organise la finale de la coupe de France Marathon-Roller samedi 17 et dimanche 18 juin 2023,
- le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des participants et des usagers de la voie publique, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur les voies empruntées et parking communaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Dimanche 18 juin 2023 :

- le stationnement des véhicules sera interdit de 5h00 à 18h00 :
 - sur le parking de la salle de fêtes,
- la circulation des véhicules sera interdite de 8h00 à 14h30 :
 - Rd 991/route d'Aix-les-Bains : de la place Gallatin au rond-point situé devant la gendarmerie,
- la manifestation sportive traversera la Route Départementale 992 et rejoint la Route Départementale 991/Route d'Aix les Bains :
 - intersection RD 992 Pont bleu/RD 991 route d'Aix les bains
- une déviation permettant l'accès à la Grande Rue sera mise en place
 - Via Rue de Savoie

ARTICLE 3 – La signalisation provisoire réglementant la circulation et le stationnement sera mise en place et enlevée par l'organisateur qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour laisser libre accès aux services de secours.

ARTICLE 4 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels.

Ampliation sera adressée :

- à M. Julien BOISSIERE , représentant l'association « Haut Rhône N'Rollers »,
- au Centre Technique Départemental de Seyssel,
- à la Mairie de Seyssel 01420,
- à la gendarmerie de Seyssel,
- aux centres de secours de Seyssel 74910 et 01420,
- au service Gestion du Domaine Public du Département de la Haute-Savoie,

Fait à Seyssel, le 10/05/2023
Le Maire, Gérard LAMBERT

